

SCP GENSOLLEN-CROSSE  
COMMISSAIRES DE  
JUSTICE  
81 rue Sainte  
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

📧 : SCP GENSOLLEN -  
CROSSE Commissaires de  
justice associés 81 rue Sainte  
13007 MARSEILLE.  
contact@justiciacte-  
marseille.com

Banque : BP MED  
BIC : CCBPFRPPMAR  
IBAN : FR76 1460 7000 2370  
2163 3646 503

Membre d'une Association de Gestion Agréée  
par l'Administration Fiscale  
Le règlement des versements et honoraires par chèque  
est accepté

SIRET 38750290900022  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

**Références à rappeler :**

Dossier : 147369  
Service : 1  
Responsable : GG  
/ 91092-2301

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com. ....	219.16
Emolument complémentaire .....	297.60
Transp. Art A.444-48 .....	7.67
Total H.T. ....	524.43
Total TVA .....	104.89
Total Euros TTC .....	629.32



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF**

**Société Civile Professionnelle**

**GENSOLLEN-CROSSE**

**Commissaires de Justice Associés**

**81 rue Sainte**

**13007 - MARSEILLE**

**Tel : 04.91.33.12.63**

**contact@justiciacte-marseille.com**

LE TREIZE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS

Durée de référence : 60 minutes

SCP GENSOLLEN - CROSSE Commissaires de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

**A la requête de**

██  
██  
██

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 43/45 rue Breteuil 13006 MARSEILLE (tel.04.91.37.33.96).

Elisant domicile en mon étude

## EN VERTU

D'une ordonnance de non conciliation rendue par le Juge aux Affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de Marseille en date du 5 juin 2014,

D'un arrêt rendu par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence en date du 8 septembre 2015 confirmant l'ordonnance de non conciliation précitée,

D'un jugement rendu par le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Marseille en date du 22 janvier 2018, prononçant le divorce des époux [REDACTED]

D'un jugement rendu par le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 29 avril 2022, ordonnant l'ouverture des opérations de compte, liquidation et partage des intérêts patrimoniaux existant entre [REDACTED] et ordonnance pour parvenir au partage la vente sur licitation aux enchères publiques du bien immobilier sis à Saint-Savournin 10 impasse des Cyprès.

D'une requête présentée à Madame Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 25 novembre 2022 et d'une ordonnance rendue à sa suite par Madame Cyrille VIGNON, Vice-Président du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 1er décembre 2022 nous missionnant à l'effet de procéder au descriptif de ce bien,

**Nous, Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle GENSOLLEN-CROSSE, Commissaires de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13), par l'un d'eux soussigné,**

## **CERTIFIONS NOUS ETRE RENDUE CE JOUR**

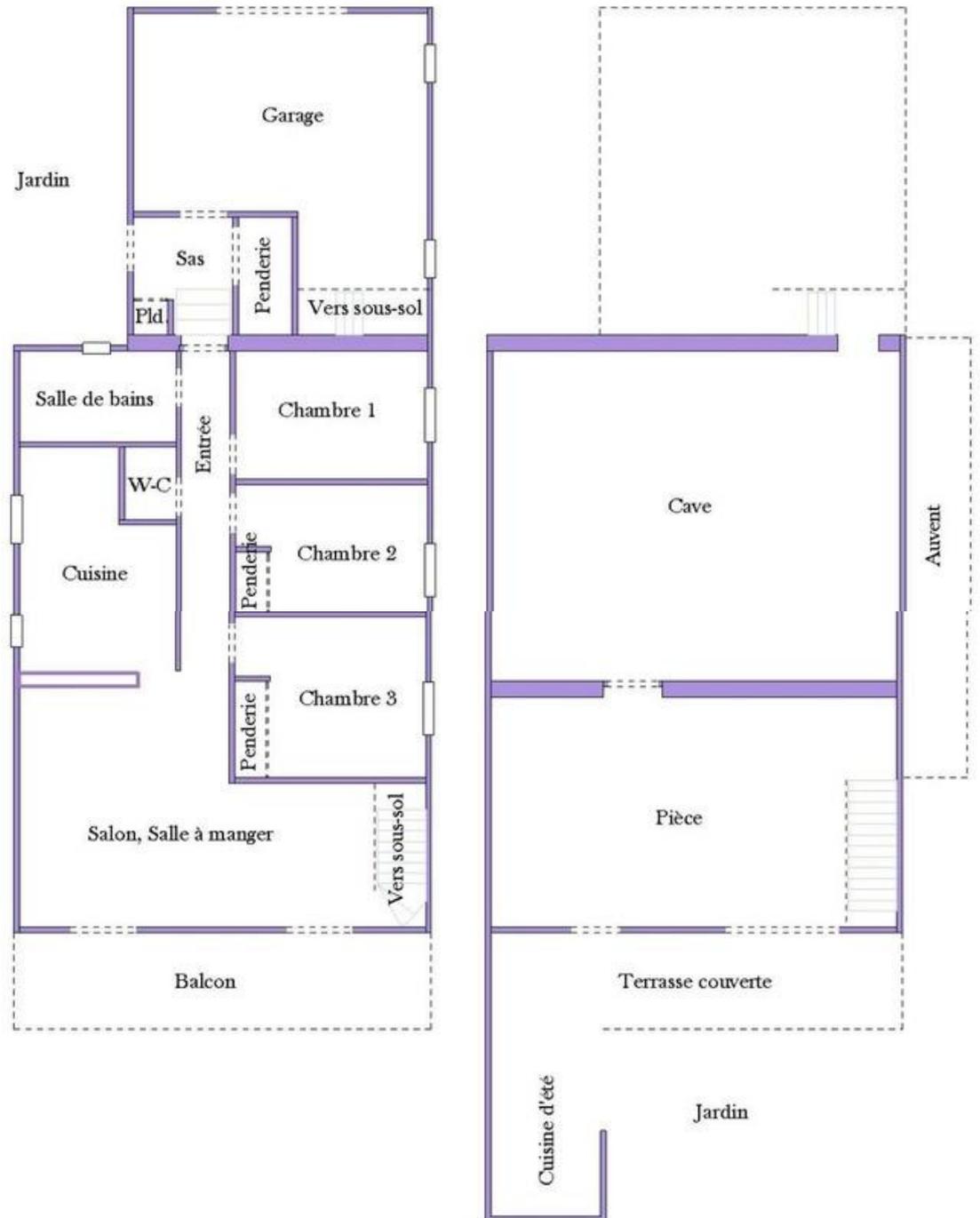
10 impasse des Cyprès 13119 SAINT SAVOURNIN, accompagnée de Monsieur Maxime NASRATY, Diagnostiqueur, et nous sommes trouvés en présence de [REDACTED] propriétaire indivis occupant,

Il s'agit d'une ancienne maison de mineur, construite dans les années 80, rachetée par les propriétaires actuels en 2004 et rénovée par eux. Elle est située au sein d'un lotissement assujetti au statut de la copropriété mais dépourvu de syndic. Elle est entourée d'un jardin et clôturée.



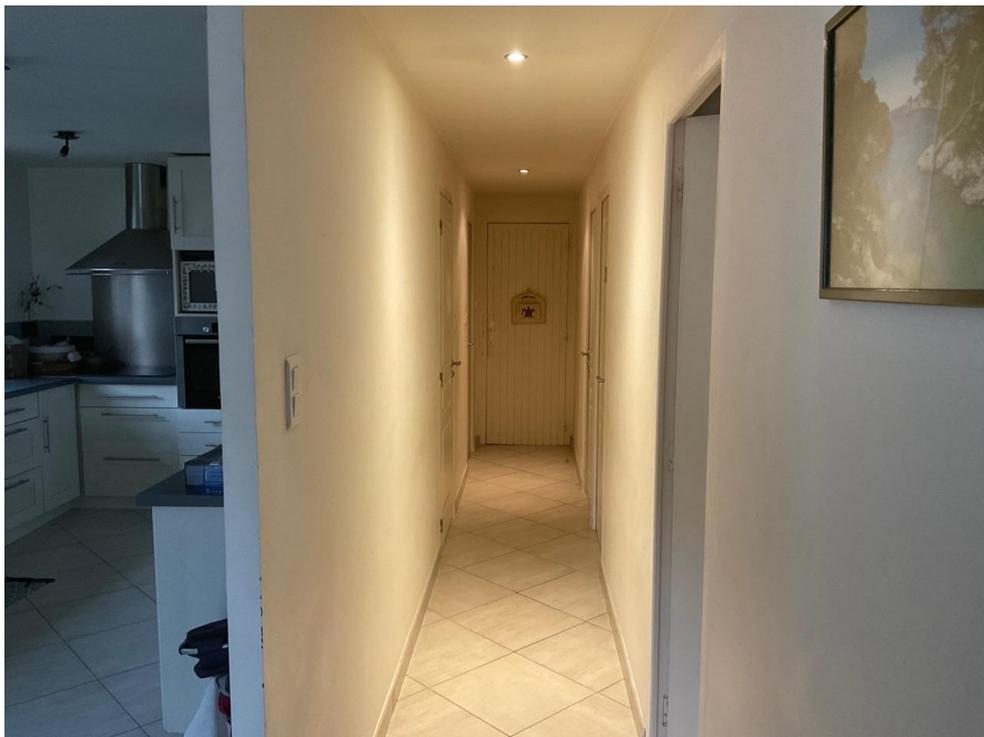
## INTÉRIEUR

La maison, originellement de plain-pied comprend une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, trois chambres, une salle de bain, un W.C., un garage, ainsi qu'un vide sanitaire aménagé au niveau du rez-de-jardin comprenant une grande pièce à usage de salle de jeux et une cave, tels que disposés selon le schéma établi par Monsieur NASRATY et ci-dessous reproduit :



## **ENTREE**

L'entrée donne accès à un couloir desservant l'ensemble des pièces de vie.



## **CUISINE**

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants coulissants en PVC ainsi qu'un fenestron, protégés à l'extérieur par des grilles en ferronnerie, ouvrant en partie latérale.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée de meubles bas et hauts assortis, d'un plan de travail avec évier deux bacs et égouttoir latéral surmonté d'un robinet mitigeur, une plaque chauffante surmonté d'une hotte aspirante, l'ensemble de marque DE DIETRICH.



### PIECE A VIVRE – SALON – SALLE A MANGER

La pièce est éclairée par deux baies vitrées à deux battants coulissants protégées à l'extérieur par des volets de bois ouvrant sur une terrasse. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée d'un poêle à bois de marque FRANCE TURBO recyclant plus de 90% des cendres outre d'un climatiseur réversible.



### **CHAMBRE 3**

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux vantaux protégée à l'extérieur par des volets de bois. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un placard à usage de penderie, comprenant des étagères et tringles et fermant par deux portes coulissantes.



### **CHAMBRE 2**

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux vantaux protégée à l'extérieur par des volets de bois. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un placard à usage de penderie, comprenant des étagères et tringles et fermant par deux portes coulissantes, outre d'un radiateur électrique.



### CHAMBRE 1

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux vantaux protégée à l'extérieur par des volets de bois. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un radiateur électrique.



### SALLE DE BAIN

La pièce est éclairée par une fenêtre à battant unique.

Son sol est recouvert d'un revêtement PVC, ses murs sont carrelés et son plafond est peint et comprend trois spots lumineux intégrés.

Elle est équipée d'un meuble suspendu comprenant quatre portes sous un plan intégrant deux vasques, surmontées de robinets mitigeurs avec miroir mural, d'une baignoire avec douchette, flexible et robinet mitigeur, d'un sèche-serviette électrique et d'un meuble de rangement tout hauteur.



### TOILETTES

La pièce est borgne. Son sol et ses murs sont carrelés jusqu'à hauteur d'homme et peints pour le surplus, son plafond est peint. Elle est équipée d'un W.C. avec cuvette, abattant et couvercle.

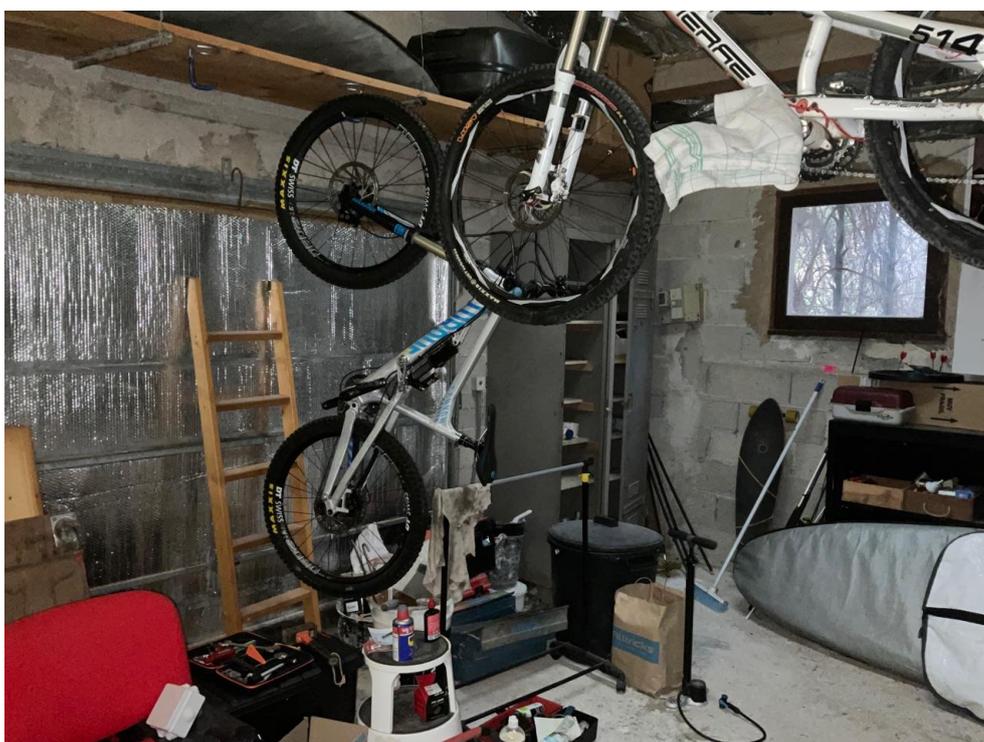
### GRANDE PICE EN REZ-DE-JARDIN

En rez-de-jardin le vide sanitaire a été aménagé en salle de jeux, éclairée par une baie vitrée à deux battants protégée à l'extérieur par des volets de bois ainsi qu'une porte-fenêtre ouvrant sur une terrasse. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints. La pièce est équipée d'une climatisation réversible et ouvre sur une cave.



### GARAGE

A l'entrée de la maison se trouve un garage dont le sol est en béton brut, les murs en parpaings.



## EXTÉRIEURS

Depuis la grande pièce en rez-de-jardin, on accède à une terrasse couverte comprenant une cuisine d'été avec point d'eau et four à pizzas.



La terrasse est prolongée par un jardin.



## TRES IMPORTANT

Les lieux sont occupés par [REDACTED] propriétaire indivis et l'enfant du couple. Ils s'apprêtent à les libérer dès l'adjudication intervenue.

Le lotissement au sein duquel se trouve la maison est régi par le statut de la copropriété mais est dépourvu de syndic et actuellement aucune charge n'est appelée.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur Maxime NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 79.50 m<sup>2</sup>. Monsieur Maxime NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 12h00.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant quinze clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.

